

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac
Aux contribuables de sa susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de sa susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} décembre 2021, il a été adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022.

Elles se tiendront à la salle municipale située au 1216, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac et débuteront à 19 heures, les mercredis suivants :

12 janvier (2 ^e mercredi)	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	7 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1er juin	7 décembre

DONNÉ à Saint-Roch-de-Mékinac, ce premier jour de décembre deux-mille-vingt et un.


Sylvie Genois

Directrice générale et
Greffière-trésorière